

**CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
PRODUITE PAR UNE INSTALLATION LAUREATE DE L'APPEL D'OFFRES PORTANT
SUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION
D'ELECTRICITE A PARTIR DE BIOMASSE**

3^{ème} période de candidature

CONTRAT N°

**CONDITIONS PARTICULIERES
COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES
« FB19-V1 »**

Le présent Contrat est conclu en vertu de la notification des lauréat à l'appel d'offres fixant les conditions de complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations de production d'électricité à partir de biomasse d'une puissance installée comprise entre :

- 0,3 et 25 MWe pour les installations relevant de la famille Bois énergie,
- 0,5 et 5 MWe pour les installations relevant de la famille méthanisation,

raccordé directement ou indirectement au réseau public de transport ou de distribution d'électricité, en France métropolitaine continentale.

Les pièces constitutives du Contrat sont :

- les Conditions Particulières et leurs annexes ;
- la notification de désignation des lauréats de l'appel d'offres ;
- Les Conditions Générales "FB19-V1" relatives à l'achat de l'énergie électrique produite par une installation lauréate de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse et leurs annexes ;
- le Cahier des charges de l'appel d'offres n°2016/S 032-051245 dans sa version de janvier 2019 ;

En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, chacune d'elles prévaut sur la suivante selon l'ordre établi ci-dessus.

Entre

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° 552 081 317, dont le siège social est situé à Paris 8^{ème}, dénommée ci-après « **le Cocontractant** »

Le Cocontractant :

Le Producteur :

Et

....., inscrit(e) au registre du commerce et des sociétés sous le n°....., dont le siège social est situé :, dénommé(e) ci-après « **le Producteur** »

1 – CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

1.1 Identification de l'Installation

Nom de l'Installation :

Adresse :

Code postal : Commune :

Code SIRET de l'Installation :

(à supprimer si le Producteur est un particulier)

1.2 Caractéristiques principales

Les caractéristiques principales de l'installation sont décrites dans le formulaire de candidature à l'appel d'offres, et le cas échéant, dans la ou les demande(s) de modification. Elles sont complétées par les informations suivantes :

- Famille de l'installation : (*Bois énergie / Méthanisation*) ;
- Puissance du projet : MW ;
- Le cas échéant, puissance de l'installation : MW.

1.3 Effluents d'élevage

La proportion d'effluents d'élevage E_f (en tonnage des intrants), estimée par le Producteur à la date de prise d'effet du présent Contrat, est égale à%.

Pour cette proportion, le montant de la prime pour le traitement des effluents d'élevage P_{Ef} à la date de prise d'effet du présent Contrat est égal à €/MWh.

2 TARIF DE REFERENCE

Le tarif de référence T_0 appliqué est celui défini dans le formulaire de candidature à l'appel d'offres.

Il est égal à : €/MWh HT.

3 INDEXATION DES TARIFS D'ACHAT

Le tarif de référence T_0 est indexé sur toute la durée du Contrat à chaque date anniversaire de la prise d'effet du Contrat par l'application du coefficient L .

Le Cocontractant :

Le Producteur :

Au premier janvier précédent la date d'effet du Contrat, les dernières valeurs définitives connues sont :

ICTrev-TS1₀ = (base 100 - 2008)
FMOABE0000₀ = (base 100 -)

4 MAJORATION / MINORATION APRES INDEXATION

La prime de majoration du tarif de référence et les bonus lors de la notation de l'offre prévus à l'article 5.5.2.1 sont définis ci-dessous :

- prime à l'investissement participatif $P_{\text{Investissementparticipatif}}$: €/MWh ;
- bonus de valorisation de la chaleur fatale issue des fumées $P_{\text{Fumées}}$: €/MWh ;
- bonus pour la qualité de l'air P_{air} : €/MWh ;

5 DATE DE PRISE D'EFFET, DUREE DU CONTRAT

Conformément à l'article V des Conditions Générales :

- la date de prise d'effet du Contrat est le
- la date de fin du Contrat est le.....

Le Producteur déclare avoir pris connaissance des pièces constitutives du Contrat et en accepte toutes les dispositions.

Le présent Contrat est formé à la date de sa signature et est soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables à cette date.

Fait en deux exemplaires, à.....,

LE COCONTRACTANT

Représenté par
En sa qualité de
Le

LE PRODUCTEUR

Représenté par
En sa qualité de
Le

Le Cocontractant :

Le Producteur :